

Conseil municipal du lundi **26 février** 2024

séance publique à la mairie | Convoqué le 20 février 2024 | début de séance à 20:00 | quorum minimum : 5

COMPTE-RENDU

Présents (8) : Mmes Régine DELUCA [rD] et Nathalie UBAUD [nU] (secrétaire de séance), M. Guy ALBRAND [gA], Yannick BOYER [yB], Emmanuel GHIOTTI [eG], Jean-Claude GILLON [jcG], Michel PHILIP [mP] et Bernard RENOY [bR].

Absent, Excusés (1) : M. Alexandre BORRELLY [aB].

En présence de Pascale LARROQUE, secrétaire de mairie qui assure une prise de notes pour complément.

1. Budget Eau : vote du Compte Administratif 2023.

[bR] donne lecture du compte administratif 2023 dressé par [mP], lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	66 595.70			2.22	66 595.70	2.22
Opérations exercice	38 491.37	123 609.46	50 195.75	52 999.85	88 687.12	176 609.31
Total	105 087.07	123 609.46	50 195.75	53 002.07	155 282.82	176 611.53
Résultat de clôture		18 522.39		2 806.32		21 328.71
Restes à réaliser						
Total cumulé		18 522.39		2 806.32		21 328.71
Résultat définitif		18 522.39		2 806.32		21 328.71

Le conseil municipal :

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote unanimité (7 pour)

2. Budget Commune : Vote du Compte Administratif 2023

[bR] donne lecture du compte administratif 2023 dressé par [mP], lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

Résultats reportés		59 393.70		115 541.62		174 935.32
Opérations exercice	139 327.04	69 718.27	422 500.41	508 243.25	561 827.45	577 961.52
Total	139 327.04	129 111.97	422 500.41	623 784.87	561 827.45	752 896.84
Résultat de clôture	10 215.07			201 284.46		191 069.39
Restes à réaliser	5 000.00				5 000.00	
Total cumulé	15 215.07			201 284.46	5 000.00	191 069.39
Résultat définitif	15 215.07			201 284.46		186 069.39

Le conseil municipal :

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote unanimité (7 pour)

3. Budget Micro-crèche : vote du Compte Administratif 2023

[bR] donne lecture du compte administratif 2023 dressé par [mP], lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice			109 999.60	112 906.25	109 999.60	112 906.25
Total			109 999.60	112 906.25	109 999.60	112 906.25
Résultat de clôture				2 906.65		2 906.65
Restes à réaliser						
Total cumulé				2 906.65		2 906.65
Résultat définitif				2 906.65		2 906.65

Le conseil municipal :

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote unanimité (7 pour)

4. Budget eau : vote du Compte de Gestion 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de [mP]

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote unanimité (8 pour)

5. Budget commune : vote du Compte de Gestion 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de [mP]

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote unanimité (8 pour)

6. Budget Micro-crèche : vote du Compte de Gestion 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de [mP]

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote unanimité (8 pour)

7. Budget Eau : affectation du résultat

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de [mP]

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 2 806.32 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	2.22
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	15 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	2 804.10
Résultat cumulé au 31/12/2023	2 806.32
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	2 806.32

8. Budget Commune : Affectation du résultat

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de [mP]

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 201 284.46 €**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	115 541.62
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	53 393.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDEMENT	85 742.84
Résultat cumulé au 31/12/2023	201 284.46
A.EXCEDEMENT AU 31/12/2023	201 284.46
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	15 215.07
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	186 069.39
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote unanimité (8 pour)

9. Budget Micro-crèche : Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de [mP]

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 2 906.65 €**
 - Considérant que les résultats du budget Micro-crèche sont incrémentés des comptes du SIVU Venterol-Piégüt dissout le 31/05/2023
- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDEMENT	18 670.55
Résultat cumulé au 31/12/2023	18 670.55
A.EXCEDEMENT AU 31/12/2023	18 670.55

Vote unanimité (8 pour)

10. Demande de subvention au titre des Amendes de Police

Remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal car tous les devis n'ont pas été reçus.

11. Demande de subvention au titre du FODAC

Remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal car tous les devis n'ont pas été reçus.

12. Mise en place du RIFSEEP

La mise en place du RIFSEEP a été approuvée par délibération en date du 26/10/2020, mais suite à la reprise du personnel du SIVU Venterol-Piégut, il convient d'ajouter à cette dernière les cadres d'emplois correspondants :

Article 3. modifié - la détermination des groupes de fonctions et des montants maxima :

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS & CRITERES (A TITRE INDICATIF)	
Groupe 1	Expertise stratégique, forte expertise avec une spécialité, encadrement, secrétaire de mairie	14 000 €
Groupe 2	Encadrement, animation/coordination, Maitrise d'une spécialité	13 500 €
Groupe 3	Pas d'encadrement, Faible expertise, Instruction simple, Polyvalence	13 000 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS & CRITERES (A TITRE INDICATIF)	
Groupe 1	Encadrement ou coordination, contraintes particulières (horaires, exposition aux risques, mutualisation,...), polyvalence ou forte spécialisation.	9 000 €
Groupe 2	Pas d'encadrement, Exécution sans expertise, Spécialisation faible à moyenne.	8 010 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX ET DES AGENTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS & CRITERES (A TITRE INDICATIF)	
Groupe 1	Encadrement ou coordination, contraintes particulières (horaires, exposition aux risques, mutualisation,...), polyvalence ou forte spécialisation.	11 340 €
Groupe 2	Pas d'encadrement, Exécution sans expertise, Spécialisation faible à moyenne.	10 800 €

Article 11 modifié : la détermination des groupes de fonctions et des montants maxima :

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS		MONTANTS ANNUELS
---	--	------------------

GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS & CRITERES (A TITRE INDICATIF)	MAXIMA (PLAFONDS)
Groupe 1	Expertise stratégique, forte expertise avec une spécialité, encadrement, secrétaire de mairie	1 680 €
Groupe 2	Encadrement, animation/coordination, Maitrise d'une spécialité	1 620 €
Groupe 3	Pas d'encadrement, Faible expertise, Instruction simple, Polyvalence	1 560 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS & CRITERES (A TITRE INDICATIF)	
Groupe 1	Encadrement ou coordination, contraintes particulières (horaires, exposition aux risques, mutualisation,...), polyvalence ou forte spécialisation.	1 230 €
Groupe 2	Pas d'encadrement, Exécution sans expertise, Spécialisation faible à moyenne.	1 090 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX ET DES AGENTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS & CRITERES (A TITRE INDICATIF)	
Groupe 1	Encadrement ou coordination, contraintes particulières (horaires, exposition aux risques, mutualisation,...), polyvalence ou forte spécialisation.	1 260 €
Groupe 2	Pas d'encadrement, Exécution sans expertise, Spécialisation faible à moyenne.	1 200 €

Article 15 : la date d'effet : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/03/2024.

Vote unanimité (8 pour)

12. Questions diverses

- [mP] expose la demande de la locataire du 53 rue des Valérianes qui souhaite changer la douche de l'appartement et demande au conseil municipal de lui rembourser une partie du matériel acheté, le conseil municipal refuse car le cas s'est déjà produit et les locataires ont tout réglé et il s'agit de travaux de « confort ».
- [mP] informe le conseil municipal que les jours où il est nécessaire d'avoir deux personnes pour certains travaux, Olivier Reymond interviendra pour travailler avec Jérôme et facturera son travail à la commune.
- [mP] informe le conseil municipal qu'une nouvelle aire de tri a été aménagée au Pont de l'Archidiacre, financée par la CCSPVA, l'entreprise CUGNET ayant déplacé les conteneurs gratuitement.
- [nU] Informe le conseil qu'elle a contacté le traiteur et que celui-ci est d'accord pour livrer les repas de l'école en liaison froide pendant une année scolaire à la mairie annexe des Tourniaires, ils seront montés au foyer par Jérôme.
- [yB] signale un affaissement chemin du Col des Marmets suite au décaissement du terrain qui se trouve en dessous, le conseil municipal va se renseigner sur les causes de l'affaissement de manière à y remédier au plus tôt.
- Suite au succès de la mise en place de feux de chantier aux Tourniaires, une demande de subvention pour des feux tricolores permanents va être faite auprès du CD04.

Fin de séance à 22.15